

Séance ordinaire du 12 avril 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 12 avril à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Steve Lefebvre Maire
 Monsieur Michel Lamoureux Conseiller
 Monsieur Pascal Saumure Conseiller
 Monsieur Marc Poirier Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Monsieur Steve Millar Conseiller

Est absent : Monsieur Jean Daoust Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

Note au procès-verbal

Le maire tient à souligner le succès de l'activité organisée par les membres du Comité des loisirs de Bouchette, déjeuner tenue dimanche dernier. Bravo aux organisateurs de cette activité et merci au casse-croûte local « Chez Flavie » qui a fermé pour le temps de l'activité.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2023-04-12-071

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 avril 2023
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de mars 2023
- 0-5 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Congrès 2023

0-6 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2023
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2023
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mars 2023
- 100-7 Adjointe aux ressources – Résultats de l'appel de candidatures
- 100-8 Résultats de l'appel d'offres BOU-2023-01 – Traitement de surface – Paul et Rivière-Gatineau Sud
- 100-9 Résultats de l'appel d'offres BOU-2023-01 – Entretien des chemins d'hiver – 2023-2024
- 100-10 Assurances collectives – Achat regroupé – Solution UMQ – Regroupement Québec-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais – 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2018
- 100-11 Inspecteur municipal

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Réglementation – Tarification intervention service incendie – Avis de motion

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Comité municipal en voirie – Suivis
- 300-3 Opérateur de machinerie lourde – Candidature
- 300-4 Équipe de travail – Travaux publics – Saison 2023

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
 - A- Analyses annuelles de l'eau des piézomètres au site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Association de lacs

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de février 2023
 600-3 Adoption du règlement 2023-347 - Zone F-116-2 – Ajout usage « Habitation »
 600-4 Création d'un comité d'étude – Location à court terme

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Journée d'activités hivernales – Ajustement d'une dépense – Vêto du maire
 700-2 Fête nationale du Québec 2023 – Comité organisateur
 700-3 Programme de subvention - Plaisir de bouger en Outaouais

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023

M.B. 2023-04-12-072

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le maire a déposé son **vêto** concernant la résolution M.B.2023-03-13-061 – Journée d'activités hivernales – Ajustement d'une dépense. Ce sujet sera donc soumis à nouveau séance tenante.

B- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2023

M.B. 2023-04-12-073

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 avril 2023, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de mars 2023

Le maire, Steve Lefebvre, a résumé, séance tenante, son rapport d'activités pour le mois de mars 2023.

0-5 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Congrès 2023

M.B. 2023-04-12-074

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser le maire et trois conseillers à participer au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec. Les frais liés à ces participations seront imputés aux postes « Formation et perfectionnement » (02-110-00-454) et « Frais de déplacements » (02-110-00-310). Les 3 conseillers participants sont : Michel Lamoureux, Pascal Saumure et Marc Poirier.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

La directrice générale participera aussi à ce congrès.

0-6 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Déjeuner – Comité des loisirs – Belle activité
- Journée familiale – Coût relatif à une activité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Aménagement des bureaux municipaux – Approbation de crédits budgétaires

M.B. 2023-04-12-075

Considérant la résolution M.B. 2023-03-13-043 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance tenue le 13 mars 2023;

Considérant que ladite résolution concernait la rétention des services d'André Sicard, de Construction Finition Sicard, pour l'exécution des travaux;

Considérant les crédits budgétaires disponibles pour effectuer lesdits travaux;

Considérant la subvention disponible dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour ces travaux;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de débloquer des crédits budgétaires de l'ordre d'un maximum de 100 000\$ pour l'exécution des travaux de réaménagement des bureaux municipaux.

Adoptée à l'unanimité

100-2 **Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2023-04-12-076

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 31 mars 2023, pour un montant total de 6 191.79 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 **Suivi budgétaire du projet de voirie 2023**

M.B. 2023-04-12-077

Considérant la période printanière en cours présentement;

Considérant que pendant cette période, des dépenses en voirie sont souvent nécessaires et ce, afin de palier à des situations urgentes sur les chemins municipaux;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de débloquer une somme de 50 000 \$ pour la réalisation de certains travaux de voirie.

Adoptée à l'unanimité

100-4 **Approbation de la liste des virements de crédits**

100-5 **Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2023**

M.B. 2023-04-12-078

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2023 pour un montant total de 187224.08 \$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 **Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mars 2023**

M.B. 2023-04-12-079

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2023 pour un montant de 32 810.84\$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 **Adjointe aux ressources – Résultats de l'appel de candidatures**

M.B. 2023-04-12-080

Considérant que les résultats de l'appel de candidature pour un poste d'adjointe aux ressources;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater le maire et la directrice générale pour examiner la situation afin de soumettre une proposition de réorganisation possible au sein des postes d'employés nécessaires au fonctionnement de la municipalité et il est aussi résolu d'autoriser la publication d'un appel de candidatures si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Résultats de l'appel d'offres BOU-2023-01 – Traitement de surface – Paul et Rivière-Gatineau Sud

M.B. 2023-04-12-081

Considérant la résolution M.B. 2022-04-11-121 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 11 avril 2022 et mandatant la directrice générale pour débiter le processus d'élaboration d'un devis pour des travaux de traitement de surface sur le chemin Paul et le chemin de la Rivière-Gatineau Sud;

Considérant la résolution M.B. 2022-11-07-296 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 novembre 2022 et mandatant la directrice générale pour lancer l'appel d'offres pour lesdits travaux de traitement de surface;

Considérant l'appel d'offres public BOU-2023-01 effectué par la directrice générale à l'aide du système électronique d'appel d'offres (SE@O) et ce, pour un contrat d'un montant supérieur à 121 200\$;

Considérant le procès-verbal déposé par la directrice générale suite à l'ouverture des soumissions, ouverture tenue le mardi 4 mars 2023;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu :

D'octroyer le contrat BOU-2023-01 – Nouveaux revêtements des chemins Paul et Rivière-Gatineau Sud à « Les entreprises Bourget » et ce, conformément aux dispositions des documents de soumission portant le numéro BOU-2023-01 pour la somme de 389 860.80 \$ plus taxes;

Que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions fait partie intégrante de cette résolution;

Que les crédits relatifs à l'exécution de ces travaux proviendront du programme de la TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité

100-9 Résultats de l'appel d'offres BOU-2023-02 – Entretien des chemins d'hiver – 2023-2024

M.B. 2023-04-12-082

Considérant la résolution M.B. 2023-02-13-029 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 13 février 2023;

Considérant que cette résolution mandatait la directrice générale pour procéder à un appel d'offres public et ce, pour une saison en utilisant le même devis que le dernier appel d'offres pour ces travaux.

Considérant le procès-verbal rédigé par la directrice générale suite à l'ouverture des soumissions;

Considérant que la plus basse soumission conforme déposée est au montant de 400 000\$ plus taxes pour un contrat d'un an;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'accorder le contrat d'entretien des chemins d'hiver – Déneigement (BOU-2023-02) pour la période 2023-2024 à l'entreprise « Carrière Beauregard et fils inc. » pour une somme de 459 800.00\$ incluant les taxes, soit un montant de 400 000.00\$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Assurances collectives – Achat regroupé – Solution UMQ – Regroupement Québec – Beauce – Portneuf – Mauricie – Laurentides - Outaouais – 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028

M.B. 2023-04-12-083

Attendu que conformément au *Code municipal* et à la Solution UMQ, la municipalité et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la municipalité souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu ce qui suit :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

QUE la municipalité mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour

l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

Que la municipalité s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adoptée à l'unanimité

100-11 Poste d'inspecteur municipal

M.B. 2023-04-12-084

Considérant que l'inspecteur municipal, Richard Carle, prendra sa retraite prochainement;

Considérant que l'aide inspecteur est intéressé à ce poste;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu que Charles Racine soit nommé inspecteur municipal et ce, à partir du 8 mai 2023 selon le tarif horaire convenu entre les parties. Une période de probation de 6 mois s'applique à cette nomination.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de mars 2023.

A- Service incendie – Acquisition de deux appareils respiratoires

M.B. 2023-04-12-085

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de procéder à l'acquisition de deux appareils respiratoires pour le service incendie. Les crédits budgétaires pour ces acquisitions d'un montant de 19 920\$ plus taxes proviendront du poste budgétaire « Immobilisations » pour une somme de 19 275\$ et du poste « Pièces et accessoires incendie » pour un montant de 1 550\$.

Adoptée à l'unanimité

200-2 Réglementation – Tarification intervention service incendie – Avis de motion

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, annonce ce 12 avril 2023, qu'un avis de motion est donné en vue de l'adoption, à une prochaine séance de conseil, d'un règlement relatif à la tarification lors d'une intervention du service incendie ou autre service pour un véhicule d'un non-contribuable.

Le projet de règlement 2023-349 est déposé et présenté par le maire.

Pascal Saumure
Conseiller, siège 2

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois de mars 2023.

300-2 Comité municipal en voirie – Suivis

A- Camion ¾ tonne

M.B. 2023-04-12-086

Considérant la recommandation formulée par les membres du comité municipal en voirie lors du comité tenu le 5 avril 2023;

Considérant que cette recommandation vise l'obtention de prix pour un camion ¾ tonne;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater le directeur des travaux publics, Stéphane Patry pour obtenir des prix visant une acquisition d'un camion ¾ tonne.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Opérateur de machinerie lourde – Candidature

Sujet reporté.

300-4 Équipe de travail – Travaux publics – Saison 2023

M.B. 2023-04-12-087

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à la réintégration complète au travail de l'équipe d'employés des travaux publics et ce, dès que les conditions climatiques le permettront. Les employés sont : François Lacroix, journalier et opérateur de niveleuse, et les journaliers Denis Carle et Louis Lacroix.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

Le nettoyage printanier du réseau d'eau potable sera effectué en avril.

400-3 Écocentre et site des lagunes

A- Analyses annuelles de l'eau des piézomètres au site des lagunes

M.B. 2023-04-12-088

Considérant l'obligation d'effectuer des analyses annuelles de l'eau des piézomètres au site des lagunes;

Considérant que ces analyses doivent être faites au printemps et à l'automne et ce, à chaque année;

Considérant les spécifications décrites à l'intérieur du manuel des procédures des opérations du site quant à ces analyses;

Considérant les recommandations formulées en 2015 par un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à l'effet d'ajouter certains paramètres à ceux déjà établis dans le manuel;

Considérant la demande de prix effectuée par la directrice générale pour la réalisation de ses travaux d'analyses et ce, auprès de la firme ayant réalisée les analyses en 2022, soit la firme « Les services Exp inc »;

Considérant le prix obtenu, prix estimé à 8 400\$ plus taxes;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser la directrice générale à retenir les services de la firme Les services Exp inc. pour procéder aux analyses de l'eau des piézomètres au site des lagunes pour l'année 2023 selon les spécifications du manuel de procédures des opérations du site en incluant les recommandations du représentant du MDDELCC.

Adoptée à l'unanimité

400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques

400-5 Association de lacs

Note au procès-verbal

Le dossier de la station de lavage de bateaux chemine. Une rencontre s'est tenue en mars avec les représentants de l'Association du Grand Lac rond en collaboration avec la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	---

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mars 2023

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de mars 2023 sont déposées.

600-3 Adoption du règlement 2023-347 - Zone F-116-2 – Ajout usage « Habitation »

M.B. 2023-04-12-089

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-347

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 POUR Y AJOUTER L'USAGE h1 DANS LA ZONE F-116-2

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette adoptait le 2 juillet 2002 le règlement numéro 183 modifiant le règlement de zonage numéro 85 et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi ;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent procéder à une modification des usages permis à l'intérieur de la zone F-116-2 ;

ATTENDU QUE comme mentionné au règlement numéro 183, les usages permis dans la zone F-116-2 sont :

- f1 Forestier I
- b2 Esthétique.

ATTENDU QUE l'usage h1, habitation unifamiliale isolée est nécessaire pour la construction d'une résidence ;

- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par la conseillère au siège numéro 4, Monique Pelletier, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 13 février 2023 afin de modifier le règlement de zonage numéro 183 pour y ajouter l'usage h1 à la zone F-116-2 ;
- ATTENDU QU' un premier projet de règlement 2023-347 a été adopté par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2023 ;
- ATTENDU QU' une assemblée publique aux fins de consultation s'est tenue le lundi 13 mars 2023 à 18h45 ;
- ATTENDU QU' un deuxième projet de règlement 2023-347 a été adopté par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023 ;
- ATTENDU QU' un avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été publié le 5 avril 2023 ;
- ATTENDU QU' aucune demande valide n'a été déposée et ce, avant la date limite fixée, soit le mercredi 12 avril 2023 ;
- EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Marc Poirier, appuyée de Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2023-347 modifiant le règlement numéro 183 comme suit :
- ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.
- ARTICLE 2 L'article 5 du règlement numéro 183 est remplacé par l'article 3 ci-dessous décrite.
- ARTICLE 3 Les usages autorisés à l'intérieur de la zone F-116-2 sont ceux permis à l'intérieur de la zone originale F-116, soit f1 et b2 et l'usage h1, habitation unifamiliale isolée, est ajouté aux usages permis dans cette zone F-116-2.
- ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi.

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Greffière-trésorière

Adoptée à l'unanimité

600-4 **Création d'un comité d'étude – Location à court terme**

M.B. 2023-04-12-090

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de procéder à la création d'un comité d'étude relativement à l'usage « Location à court terme » sur le territoire de la municipalité de Bouchette. Tous les membres du conseil feront partie de ce comité d'étude.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Journée d'activités hivernales – Ajustement d'une dépense – Vêto du maire

M.B. 2023-04-12-091

Considérant la résolution M.B. 2023-03-13-061 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 13 mars 2023;

Considérant que le maire n'a pas signé cette résolution; ce qui est donc considéré comme le dépôt de son veto sur cette résolution;

Considérant que les membres du conseil désirent traiter ce sujet et adopter une autre résolution séance tenante;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2023-0-13-061 et de ne pas ajuster la facture relative à l'activité « Tire d'érable » et s'en tenir au coût fourni initialement par l'entreprise concernée.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Fête nationale 2023 – Comité organisateur

M.B. 2023-04-12-092

Considérant que la municipalité de Bouchette soulignera la Fête nationale cette année;

Considérant qu'il y a lieu de créer un comité responsable de l'organisation de cette activité;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que les membres du conseil suivants feront partie de ce comité organisateur, soit les conseillers Steve Millar et Michel Lamoureux. Il est aussi résolu de débloquer la somme de 6 000\$ pour la réalisation de cette activité.

Adoptée à l'unanimité

700-3 Programme de subvention - Plaisir de bouger en Outaouais

M.B. 2023-04-12-093

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder au dépôt de demandes de subvention dans le cadre du programme « Plaisir de bouger en Outaouais » et ce, pour des projets admissibles en loisirs.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Les projets admissibles seront présentés aux membres du conseil lors d'un prochain atelier de travail.

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Demande de contribution – Âge d'or de Bouchette

M.B. 2023-04-12-094

Considérant la lettre déposée par le club du troisième âge « Les bons Vivants de Bouchette »;

Considérant que cette lettre a pour objet une demande de contribution monétaire pour l'activité du groupe de cartes « Whist militaire »;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu que la municipalité de Bouchette contribue aux activités du Club du troisième âge « Les bons vivants de Bouchette », en remettant la somme de 200\$ pour l'activité citée.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Festival des arts de la scène

M.B. 2023-04-12-095

Considérant la tenue de la 14^e édition du Festival des arts et de la scène Val-Gatinois en 2023;

Considérant la demande de support reçue du comité responsable de ce festival;

Considérant que les membres du conseil veulent permettre à des citoyens de Bouchette de profiter de ce festival;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Steve Millar, il est résolu procéder à l'achat de deux billets « avantage » au coût de 90\$ chacun et de procéder par tirage au sort parmi les citoyens de Bouchette qui seraient intéressés à participer aux différents spectacles. Les billets sont valides pour six spectacles et ils sont détachables afin de faire profiter le plus de citoyens.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Location court terme – Airbnb
- Bons commentaires pour le déneigeur
- Début des travaux de traitement de surface

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------

M.B. 2023-04-12-096

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière